

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1337

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 54

A l'alinéa 5, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ou » ;

les mots :

« tiers ou d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.